



Qu'est-ce que GastroVert?

GastroVert est un système de collecte des déchets alimentaires. Il contribue efficacement à diminuer le contenu des sacs taxés, tout en permettant une valorisation optimale des restes d'aliments, dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Les déchets ainsi collectés sont acheminés sur le site Satom, où ils sont transformés en biogaz et en compost.

Dans les communes ayant installé ce système, plus d'un ménage sur deux l'utilise et réduit ainsi en moyenne de 40 kg par personne et par an les déchets jetés aux ordures ménagères : un geste aussi bon pour l'environnement que pour le porte-monnaie!

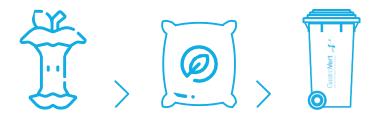
Comment ça fonctionne?

Conservez vos restes alimentaires dans les sacs compostables prévus à cet effet et disponibles dans tous les points de collecte GastroVert qui se trouvent à la Rue du Village 1 (à côté de la Brasserie des Randonneurs et au Chemin de la Mellette.

Quand vous le souhaitez, jetez ces déchets avec le sac compostable dans l'un des deux points de collecte répartis sur le territoire communal. Vous retrouverez le détail et les emplacements de ces points de collecte au fil des pages suivantes.

Les emplacements ont été choisis selon la densité d'habitations et pourront évoluer en fonction de leur utilisation suite à la première phase de mise en service.

Des bio-seaux (adaptés aux sacs compostables distribués gratuitement aux points de collecte) sont en vente auprès de votre administration communale au prix de CHF 5.—.



Comment accéder au point de collecte?

Une carte d'accès vous permettant de déverrouiller le système et d'y déposer vos sacs compostables ainsi qu'une présentation détaillée de GastroVert sont jointes au présent document.



La carte d'accès n'est pas transmissible en dehors des membres du ménage.

La carte est valide pour toute la période où vous résidez sur la commune.

En cas de perte ou de vol, la nouvelle carte vous sera facturée CHF 20.—.

Lors de votre départ de la commune, la carte doit être restituée à l'administration communale.







La plate-forme internet gvp.satomsa.ch

Cet espace usager donne accès à des informations et conseils relatifs à GastroVert® et permet de contacter Satom SA.



GASTROVERT A QUOI DOIS-JE FAIRE ATTENTION?

1. PAS DE PLASTIQUE

La qualité du tri est indispensable au bon fonctionnement de cette filière de valorisation. En effet, la présence de matières indésirables pollue le compost et le rend inutilisable pour l'agriculture.

Aucune matière autre que les restes alimentaires ne doit être déposée dans les bacs GastroVert. Il est essentiel de n'utiliser que des sacs compostables (conforme à la norme EN13432).

2. REMPLISSAGE DU BAC PRIORITAIRE

Il est également important de remplir prioritairement le bac comportant l'étiquette « remplir en priorité ». En effet, grâce à la carte d'accès, le système détecte le nombre d'ouvertures et évalue le taux de remplissage du bac en question. Lorsque celui-ci atteint 80%, un message est envoyé au transporteur pour qu'il procède à son évacuation. Si des sacs sont déposés sans respecter ce système, le transporteur se retrouvera devant 2 bacs insuffisamment pleins pour être évacués. Dans un souci d'optimisation du système, de réduction des coûts et des nuisances environnementales, il est essentiel que les déplacements inutiles soient évités.

EST-CE QUE CE SERVICE REMPLACE MON COMPOST?

De nombreux déchets tels que les restes d'aliments cuits, les petits os ou encore certaines épluchures ne sont pas, ou guère, compatibles avec le compostage de jardin.

Ils sont en revanche volontiers acceptés dans les bacs de collecte GastroVert. N'hésitez donc pas à profiter de ce service, qui valorise de manière optimale vos restes d'aliments et contribue à un tri efficace.

Pas de changement pour les déchets. La collecte des déchets verts continue, tous les lundis de mars à novembre. Pour plus d'informations, consultez notre site internet.

EST-CE QUE GASTROVERT EST PAYANT?

Le système GastroVert est financé au travers de la taxe de base pour l'élimination des déchets. Vous ne payerez rien lors du dépôt des sacs dans les points de collecte.